

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Dans sa séance du 15, le Corps-Législatif a voté les deux dernières sections du ministère de la guerre et les quatre sections relatives aux dépenses du gouvernement général de l'Algérie.

Le lendemain 16, le Corps-Législatif a voté le budget de la marine et des colonies et les quatre premières sections du ministère de l'instruction publique.

Le Corps-Législatif a voté samedi la 5^e section du budget de l'instruction publique et les deux premières sections du budget des travaux publics.

Nous avons dit que le projet de loi sur les 360 millions de travaux publics avait rencontré des difficultés au sein de la commission.

On assure qu'un compromis est intervenu entre le gouvernement et la commission, et que le projet amendé pourra être discuté avant la clôture de la session.

Vu l'état avancé de la session, et les proportions que prennent les discussions du budget jusque dans les moindres détails du service public, un grand nombre de projets de loi devront être renvoyés à l'année prochaine.

Il est probable que les seuls projets sur lesquels la Chambre aura à statuer définitivement, dès cette année, seront, outre la loi des travaux publics, l'emprunt de la ville de Paris et le projet relatif à l'Exposition universelle.

Quant à la loi sur les conseils généraux et municipaux, on assure que le titre relatif aux conseils municipaux sera seul mis en délibération, à cause des élections municipales qui auront lieu immédiatement après la session. Le rapport sur les 360 millions de travaux publics n'a pas encore été déposé. Mais les projets relatifs à l'emprunt de la ville de Paris et à l'Exposition universelle sont rapportés, ainsi que la loi sur la marine marchande.

La *Correspondencia* annonce que le gouvernement espagnol a adressé une dépêche à M. Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris, contenant un ordre royal destiné au général Prim, qui déclare positivement révoqué le congé qu'elle avait bien voulu accorder au général de voyager à l'étranger et lui ordonne de revenir immédiatement à Madrid, en rentrant en Espagne par Irun, et prenant le chemin de fer du Nord pour se rendre directement à Madrid.

Le même journal dit qu'une réunion de sénateurs a eu lieu chez le maréchal O'Donnell, duc de Tétuan, et qu'on y a décidé d'attaquer au Sénat le projet de loi sur la presse.

On ignore toujours où est le général Prim.

On est généralement d'avis, dans les cercles politiques de Londres, que la victoire dans les élections générales de cette année, appartiendra au parti tory, mais que ce parti ne renversera pas le cabinet de lord Palmerston tant que ce dernier pourra le présider.

M. de Bismark a clos, le 17, le Parlement

prussien par un discours qui laisse le conflit entre le gouvernement et la Chambre des députés au point où il en était au début de la session. Chacun des deux pouvoirs s'est montré inflexible. M. de Bismark a exposé le point de vue de la couronne, comme les députés avaient exposé le point de vue constitutionnel. Dans cette situation, dont rien ne fait pressentir le terme, que fera M. de Bismark ? Poursuivra-t-il obstinément ses projets ?

La *Nazione*, d'accord avec l'*Opinione*, annonce que des difficultés sont survenues dans les négociations, spécialement sur la question du serment.

La cour de Rome reconnaît la nécessité de diminuer le nombre des sièges épiscopaux, mais elle refuse d'obliger les évêques à prêter serment au gouvernement italien.

Une autre difficulté se trouverait dans le retour des évêques dans leurs diocèses.

D'après une correspondance adressée de Rome au *Journal de Genève*, M. de Sartiges, actuellement à Ischia, aurait manifesté une grande confiance dans le succès de la mission Vegezzi, et dans une entente finale entre Rome et Florence.

Le pape, répondant aux félicitations du sacré-collège, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au siège pontifical, a dit : « L'union sera notre force, elle nous donnera la victoire. »

On écrit de Rome, à la date du 17 juin :

Ce matin, à l'occasion de l'anniversaire de son avènement au trône pontifical, le pape a

reçu dans la salle du Consistoire tous les collèges des prélats.

Après la cérémonie religieuse, Pie IX a reçu les félicitations du sacré-collège, à qui il a adressé une allocution pour le remercier et l'encourager dans les temps difficiles où nous vivons.

Les ouvrages suivants ont été condamnés par l'Index :

« Lettre à l'archevêque de Paris sur la situation de l'Eglise avant et après la convention du 15 septembre. »

« La Politique en confession, ou Encyclique et Syllabus relativement au jubilé de 1865 » (en italien), par l'abbé Mongin.

« Mémoires de Scipion Ricci, évêque de Pistoie » (en italien), publiés à Florence.

Matel, auteur de « la Paroisse d'après les saints canons, » *laudabiliter se subjecti*.

On écrit de Florence au journal le *Monde* :

Le roi devait partir de Florence pour Turin le 22. Contre-ordre vient d'être donné, et on ne sait plus au juste le jour du départ. Sa Majesté, en attendant, vient d'appeler auprès de sa personne M. Massimo d'Azeglio, l'homme qui représente pour le moment les idées conservatrices, l'homme qui a le plus combattu contre l'idée de Rome capitale. M. Massimo d'Azeglio est, dit-on, appelé à remplacer M. de La Marmora au département des affaires étrangères.

M. de La Marmora abandonnerait le portefeuille qu'il tient maintenant pour reprendre le commandement militaire de la province de Naples. Voici quelle serait la cause de ces changements : Garibaldi et Mazzini, après avoir

FEUILLETON.

4

AUGUSTE ET MARIE

(Suite.)

Le jeune chaland revint et trouva ses sabots qui l'attendaient. Le père Pavilly travaillait alors et faisait tour à tour voler les copeaux sous la hache, la tarière et la doloire, comme il eût fait d'une plume. Jamais l'*Art du sabotier* n'avait apparu sous un plus beau jour aux yeux d'un de ses tributaires.

— Le bois prend forme sous vos mains, comme l'argile sur la roue du potier, s'écria Auguste, à un moment où il pouvait être entendu de Marie.

— Il y a si longtemps que ça me connaît, fit le père, en désignant ses outils.

— Je serais heureux de savoir tailler le bois comme vous, car il est bon de connaître au moins deux métiers, parce que, lorsque l'un chôme...

— On se rejette sur l'autre et, comme cela, le gain va toujours... Si le cœur vous en dit véritablement, c'est l'affaire de quelques matinées à me voir travailler pour connaître à fond le métier.

Il fut convenu qu'Auguste viendrait prendre des leçons à la huitaine.

Il vint, en effet, et en prit quelques-unes ; mais, le plus souvent, le professeur avait quelque raison pour remettre la leçon et l'on parlait d'affaires et d'autres.

L'habitude de se voir chaque semaine était prise, et il eût manqué quelque chose au vieux sabotier, peut-être même à sa Marie, si le jeune forgeron ne fût venu les voir, « comme à l'ordinaire ». Ils l'eussent cru malade ou fâché, et leur tranquillité eût été détruite, jusqu'à ce qu'ils l'eussent vu revenir.

Les visites d'un jeune homme dans une maison où se trouve une jeune fille, n'ont rien d'extraordinaire à la campagne. Auguste Fleury allait donc au Fidélaire, sans donner aucune prise à la médisance. Les vieillards témoins de son pèlerinage, se disaient en eux-mêmes que cela finirait sans doute par un mariage, et voilà tout.

Auguste avait fait connaissance de Marie au mois de mai et l'avait demandée en mariage quinze jours après. Depuis lors, les visites amoureuses avaient été leur train ; le jeune forgeron avait dîné plusieurs fois avec le vieux sabotier, tous deux servis par Marie, qu'il n'y avait pas moyen de faire asseoir à la table, si ce n'est quelques instants vers la fin du repas, et encore était-ce là une exception... Jean

Pavilly et « sa Marie » avaient aussi dîné quelquefois chez la mère du jeune forgeron. Enfin, les fêtes patronales des environs avaient vu le jeune couple figurer dans leurs quadrilles rustiques... Et, dans toutes ces réunions, Auguste n'avait pas fait résonner, une seule fois, le mot de *mariage* à l'oreille de la jeune villageoise.

Il est vrai qu'à la dernière fête où ils avaient dansé ensemble, il avait été bien près de trahir son serment ; peut-être même lui porta-t-il un coup mortel, par ce peu de mots : — « O Marie, je vous aime ! » murmurés par lui, à voix basse, au bruissement des feuilles de la forêt, car tout est bois dans la contrée où se passent les événements que nous racontons.

La jeune fille, à ce doux aveu, devint pâle comme un lys et pencha doucement la tête ; mais le bonheur était dans son cœur, car, elle aussi, aimait le jeune forgeron d'un amour d'autant plus profond, qu'il était plus refoulé, plus caché, — si l'amour peut se celer...

Elle ne répondit pas, car sa voix émue aurait pu la trahir ; mais elle pressa le pas, pour rejoindre son père, qui marchait devant avec un voisin.

Auguste craignit de l'avoir blessée et ne savait

comment rentrer en grâce auprès d'elle :

— Chère petite Marie, dit-il, d'une voix suppliante, vous aurais-je offensée ?

— Non, maître Auguste... (Et elle fondit en larmes).

— Vous pleurez !

— Ah ! laissez-moi pleurer, ajouta la douce enfant, cela fait tant de bien...

Le cœur de la jeune vierge se fondait en amour, éclatait sous une divine commotion, comme le bourgeois d'avril, gonflé par la sève, éclate sous les pluies fécondantes du printemps.

A un pareil amour, il fallait un baptême de larmes, le seul digne de lui.

L'expression d'un grand bonheur ressemble souvent à celle d'une grande souffrance, tant l'une est souvent près de l'autre, tant le cœur humain recèle un fonds de pleurs inépuisable !

Revenons aux forges des Vieux-Conches, c'est-à-dire à l'action même qui fait le sujet de cette *histoire* et non pas de ce *conte*, car l'événement terrible sur lequel repose ce récit, est malheureusement arrivé, et le souvenir en est encore vivant dans le pays, après plus de quatre-vingts ans.

On était, avons-nous dit, au 3 janvier, veille de

été partagés d'avis dans ces derniers temps, le dernier voulant attaquer la Vénétie, tandis que l'autre voulait tourner ses forces contre les conséquences des négociations avec Rome, seraient sur le point de s'entendre. Comme pour tous les deux il n'y a, en définitive, qu'une seule cause, celle du désordre, les recrues de Mazzini et les soldats de Garibaldi réuniraient leurs efforts pour faire du tapage à la rentrée des évêques dans leurs sièges, et pour se livrer à l'opposition la plus violente contre le gouvernement actuel.

Or, le point où le danger est plus menaçant est aux deux extrémités de l'Italie : Turin, qui est maintenant sous le poids du deuil de sa couronne de capitale, et Naples, qui a été depuis 59 le foyer des conspirations républicaines. A Turin, la présence du roi, qui s'y trouvera précisément à l'époque où les négociations avec Rome auront produit leur résultat, sera suffisante, on l'espère du moins, à rétablir le calme dans les esprits. A Naples, on croit indispensable la présence du général La Marmora, qui a su conquérir, dans quelques années de séjour, une grande influence et la considération de tous les partis. Ce mouvement d'échiquier expliqué de la sorte (qui est la plus naturelle), ne semble-t-il pas un indice suffisant que dans les trois entrevues que M. Vegezzi a déjà eues avec le Saint-Père les négociations sont bien avancées ? Prendrait-on toutes ces précautions si, comme le disent quelques journaux, les pourparlers étaient tout-à-fait rompus ou presque rompus ?

Nous lisons d'autre part dans une correspondance adressée de Turin, le 12 juin, au *Courrier de Lyon* :

L'accueil fait à M. Vegezzi à Rome confirme les renseignements favorables que je vous ai transmis sur le caractère des négociations. Le négociateur italien a été reçu, dès le lendemain, par Pie IX, et toutes les informations s'accordent à constater que le Saint-Père lui a témoigné une grande bienveillance.

Chacune de ces nouvelles satisfaisantes est autant de motifs de mécontentement pour le parti exalté, et les meilleurs esprits se demandent si l'arrangement avec le Saint-Siège parviendra à être conclu, sans qu'on ait à déplorer quelques-unes de ces folles tentatives dont l'histoire italienne nous offre tant d'exemples.

A Turin, on constate les mêmes symptômes d'irritation que ceux qui se produisaient à la veille des sanglantes journées de septembre.

Les murs sont couverts d'inscriptions menaçantes, telles que celles-ci : *Mort aux ministres ! Mort aux négociateurs ! Vive Garibaldi !* etc., etc.

On s'empresse, chaque matin, de faire disparaître ces traces des colères du parti d'action, mais on les retrouve le lendemain. Une espèce d'orateur de carrefour, Don Ambrogio, ex-chapelain de Garibaldi, et que l'on voit

paraître chaque fois que quelque orage populaire se prépare, a repris, depuis quelques jours, ses déclamations furibondes, et, hier matin, monté sur une borne, il haranguait un auditoire de deux ou trois cents personnes.

Cet individu, tombé si bas après avoir été revêtu du caractère ecclésiastique, est très-populaire et se sert de sa popularité pour insulter le gouvernement, le roi, les ministres et surtout le Saint-Siège. Deux ou trois fois la police a voulu l'arrêter, mais il a fallu le relâcher bien vite pour ne pas provoquer une émeute. En le voyant reprendre ses discours révolutionnaires, il est donc permis de croire que le parti exalté ne cherche qu'un prétexte à provoquer quelque conflit.

Les meneurs de ce parti hostile aux négociations ne reculent devant aucun moyen pour arriver à leur but. Tantôt ils exagèrent la portée des concessions faites par le gouvernement italien en vue d'un accord ; tantôt ils prétendent qu'un arrangement est impossible, et ils propagent des rumeurs telles que celle-ci : En allant à Rome M. le commandeur Vegezzi se serait arrêté à Pise, et, parlant de sa mission à un de ses amis, il lui aurait dit que les instructions qu'il venait de recevoir lui faisaient prévoir un insuccès. « Jamais, a-t-il ajouté, le Saint-Siège n'acceptera les conditions que je suis chargé de lui proposer. » Connaissant la source d'où émanent ces insinuations pessimistes, vous comprenez le peu de cas qu'il faut en faire.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

Les bruits de changements et de promotions provoqués par la mort du maréchal Magnan ne discontinuent pas. On parle toujours du maréchal de Mac-Mahon pour le commandement de l'armée de Paris, et comme cette position serait inférieure à la situation que le maréchal occupe actuellement, l'Empereur lui donnerait une compensation en le faisant entrer au conseil privé.

On dit aussi que le maréchal Randon va devenir grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

On confirme le bruit du rappel de 50 mille hommes de notre armée d'Afrique, qui rentreraient prochainement en France. On parle même à ce sujet d'une lettre de l'Empereur qui serait publiée ces jours-ci au *Moniteur*.

Il paraît qu'il est ou qu'il a été sérieusement question de faire une promotion de dames dans la Légion-d'Honneur ; la princesse Mathilde aurait été ou sera grand-croix, et Georges Sand, commandeur.

Pour cette dernière, il faut sans doute faire quelques réserves, car tout le monde ne doit pas avoir oublié qu'elle rédigeait les bulletins du gouvernement provisoire en 1848, avec M. Jules Favre, et le journal *La vraie République*, avec MM. Barbès et Thoré.

Après cela, s'il convient à M^{me} Sand de ne plus s'en souvenir, nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement impérial aurait plus de mémoire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous lisons dans l'*Epoque* :

L'Empereur et l'Impératrice vont partir sous peu de jours pour Fontainebleau. Nous croyons savoir qu'en revenant de cette résidence, Leurs Majestés ne feront que passer quatre ou cinq jours à St-Cloud et se dirigeront ensuite vers Bagnères-de-Luchon, où l'Empereur doit prendre les eaux cette année.

— La grève des cochers de Paris, qui a commencé le 15 par les voitures de place de la Compagnie Impériale, s'est étendue le 16 aux voitures de remises de la même Compagnie. Les soixante et quelques voitures de place, qui n'ont pas encore été englobées par la Compagnie Impériale, continuent à circuler, leurs cochers ne s'étant pas mis en grève. Il en est de même pour les deux à trois mille voitures de remises appartenant à l'industrie privée.

Les cochers demandent un traitement fixe de 6 fr. par jour, et l'exonération complète de certaines dépenses et de frais accidentels mis à leur charge. On n'évalue pas à moins de 2,500,000 fr. par an la somme que la Compagnie Impériale des Petites-Voitures aurait à dépenser pour faire droit aux demandes de ses cochers.

Les optimistes calculent, à propos de la grève des cochers, que les Parisiens font chaque jour près de 50,000 fr. d'économie ; qu'ils vont à pied, ce qui augmente leur santé, et qu'ils n'ont pas de disputes avec les automédon. Reste à savoir si ces compensations sont suffisantes.

— On lit dans la *Gazette de France* :

Le *Moniteur de l'armée* démentait, il y a quelques jours, la nouvelle que l'uniforme de l'infanterie allait être modifié. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans le *Constitutionnel* :

« Le 14^e régiment d'infanterie de ligne, caserné à la caserne du prince Eugène, fait l'essai d'une nouvelle tenue. Un bataillon doit être habillé pour le 1^{er} juillet. »

» Hier, 13 juin, dans l'après-midi, vingt hommes sous les ordres de l'officier d'habillement, se sont rendus au ministère de la guerre, et ont été présentés au ministre. »

On voit qu'il est possible d'ignorer ce qui se passe dans l'armée, tout en étant le *Moniteur de l'armée*.

— On va construire pour l'Observatoire de Paris un télescope et une colossale lunette qui coûteront ensemble un demi-million.

— Un affreux orage a éclaté sur les départements du centre de la France, et en particulier sur celui de la Corrèze, où une trombe qui n'a duré que quinze minutes a détruit une partie des récoltes, déraciné des milliers d'arbres fruitiers et forestiers, renversé plusieurs maisons, et enlevé plus de 200 toitures avec leurs charpentes, projetées à une distance considérable. Les habitants, effrayés, croyaient leur dernière heure venue ; ils se réfugiaient dans les caves pour ne pas être engloutis sous les ruines de leurs maisons.

Les projectiles volaient en éclats avec une violence extrême ; les fils du télégraphe ont été rompus. Une voiture, portant un chargement de 2,000 kilogrammes, a été jetée dans un fossé qui borde la route impériale de Tulle à Limoges.

Un jeune homme qui se trouvait sur une éminence a été enlevé, porté à plus de 400 mètres de distance, et n'a dû son salut qu'à une haie contre laquelle il est venu se heurter.

De mémoire d'homme, on n'a vu les éléments déchainés avec une telle fureur sur un espace de 15 kilomètres. Des châtaigneraies ont été entièrement détruites ; non-seulement les arbres ont été déracinés, mais ont été tordus et brisés ; d'autres, d'une grosseur considérable, ont été transportés au loin avec la terre adhérente à leurs racines.

La commune de Meilhard est la plus maltraitée. Le hameau de Sauviates, composé de sept maisons, a été détruit. Ses habitants bivouaquent sous des huttes de chaume, construites en toute hâte pour les abriter pendant la nuit. La ferme de Labesse, l'une des plus considérables du pays n'existe plus. Ce domaine n'est aujourd'hui qu'une ruine abandonnée.

Chronique Locale.

Dimanche dernier, la procession du Sacre a parcouru notre ville avec toute la pompe, toute la solennité des années précédentes. Elle s'est rendue à l'église de la Visitation ; à l'extrémité de la rue Royale, un brillant reposoir avait été élevé pour recevoir le Saint-Sacrement, et les rues Royale et des Capucins avaient été également décorées.

Le défilé a eu lieu suivant l'ordre accoutumé : la musique de l'Ecole de cavalerie précédait le dais, et à sa suite avaient pris rang, autour de M. le général, M. le V^e O'Neill de Tyrone, M. Chedeau, adjoint ; plusieurs officiers de l'état-major de l'Ecole, plusieurs fonctionnaires de notre ville et un nombreux concours de fidèles.

Un temps magnifique a favorisé cette marche ; cependant la violence du vent a empêché les bannières de rester déployées pendant la traversée du pont Cessart.

la fête des Rois, chômée ce jour-là dans la campagne.

Les forges avaient arrêté à midi leurs formidables machines et donné congé à leurs maitres, ou plutôt à leurs esclaves.

Les ouvriers qui demeuraient dans le pays étaient rentrés dans leurs familles ; ceux qui habitaient les communes voisines étaient en train de regagner leurs maisons.

Seuls, Auguste Fleury et Julien, l'un de ses camarades d'atelier, étaient restés aux abords de l'usine.

Pourquoi ne faisaient-ils pas comme leurs compagnons des communes environnantes, ne regagnaient-ils pas leurs habitations ?

Il y avait une raison qui se présentait tout d'abord à l'esprit, c'était que, s'étant mis au travail à minuit et n'ayant mangé qu'une « bouchée » vers le matin, le besoin se faisait sentir en eux et qu'ils se proposaient de déjeuner, avant de regagner leur pays.

C'était là, en effet, le motif qui les retenait aux Vieux-Conches.

— Viens-tu déjeuner ? s'écria tout-à-coup Julien.

— Hein ?... répondit Auguste, préoccupé.

— Je te demande si tu viens déjeuner ?

— Déjeuner !... Ah ! oui ! — C'est que Marthe n'est pas encore arrivée et qu'il ne me reste plus rien à manger.

— J'ai du pain et du cidre pour deux ; en attendant que nous ayons épuisé mes provisions, Marthe aura le temps d'arriver. Viens-tu ?

— Où cela ?

— Ah ça ! es-tu éveillé ou dors-tu ?

— Pourquoi ?

— C'est que tu me fais une réponse de l'autre monde.

— Une réponse...

— Je te demande si tu viens déjeuner et tu me réponds : « Où cela ? » Comme si nous n'avions pas l'habitude d'aller prendre nos repas, — manger notre pain et boire notre cidre chez le père Buffet, à la *Cloche d'Or*, un beau titre, par parenthèse, pour une auberge, surtout quand cette auberge est déjà ornée d'une jolie fille car, ça n'est pas pour dire, Mlle Rose Buffet est une jolie fille... On ne peut pas lui ôter ça.

— Nous serons très-bien sous les chênes...

— Tu plaisantes assurément.

— Il fait un soleil superbe.

— C'est vrai, mais il souffle aussi un vent qui se porte bien !

— Il y a une place à l'abri du vent.

— Autant de trous, autant de chevilles... Auguste, veux-tu que je te dise une chose ? Tu es fâché avec le père Buffet.

— Je n'ai rien contre lui.

— Avec la mère Buffet ?...

— Tout autant.

— Avec ?...

— Avec personne.

— Soit ! tu es bien avec tout le monde, si ce n'est avec toi-même. Auguste, conviens-en, tu as quelque peine secrète...

— Eh bien ! oui, là, tu dis vrai... Je souffre... Je suis malheureux... Je voudrais être bien loin !

— Allons ! ami, tu as tort de parler ainsi, c'est moi qui te l'assure, c'est-à-dire un ami, un camarade d'enfance, qui se jetterait au feu pour toi... Mais je dis là une bêtise... On fait ces choses-là, on ne les dit pas ou on les dit après, quand c'est fini... Il est vrai qu'il serait parfois trop tard... Voyons ! contempe-moi ta peine, afin que je te console, si c'est possible.

— C'est impossible... Tu ne peux rien au mal dont je souffre.

— Peut-être.

— Non.

— Tu ne sais pas jusqu'où va ma science... Je l'ignore moi-même... Je l'écoute.

— Il s'agit d'Elle...

— De Marie... Je m'en doutais. C'est toujours comme ça... On aime une jeune fille et elle vous cause du tourment. Si, seulement, c'était une raison pour qu'on les aimât moins ; mais c'est presque toujours le contraire qui arrive... On dirait que l'amour est fait de contrariétés ! Continue, ou plutôt commence, car tu en es encore à ton premier mot.

— Voici le fait.

— Voyons le fait... Je suis tout oreilles.

— Il y a quinze jours, c'était la foire à Conches...

— C'est vrai, la foire aux chevaux et aux châtaignes. Après ?

— C'est l'usage d'aller à cette foire : j'y allais...

— Je m'en souviens.

— Le père Pavilly et Mlle Marie s'y rendirent aussi.

— Après ?

— Le père Buffet aussi.

— Tout seul ?

— Avec... sa demoiselle... pour mon malheur.

Florence, 18 juin. — L'Opinion annonce que le pape a soumis à une commission de cardinaux la question du serment des évêques. On ne connaît pas encore les résolutions de cette commission, mais on croit qu'elle s'est prononcée contre l'obligation du serment imposé à tous les évêques sans distinction, probablement pour ne pas admettre implicitement la reconnaissance du royaume d'Italie.

Un meeting a été tenu à Palerme pour protester contre les négociations avec Rome.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M^{me} GAULTIER-BRIÈRE a l'honneur de faire savoir qu'elle ouvre un externat, pour les jeunes filles, rue de Bordeaux, n° 9, à Saumur.

La maison, située dans un des plus beaux quartiers de la ville, offre tous les avantages désirables, sous le rapport de la salubrité, du confortable et de l'agrément.

Les enfants qui seront confiés à M^{me} Gaultier, recevront de sa part les soins les plus assidus, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, et trouveront près d'elle toutes les sollicitudes de la mère de famille.

M^{me} Gaultier-Brière recevra également des pensionnaires. (260)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 17 juin.

Revue politique. — Voyage de l'Empereur en Algérie. — Courrier de Paris. — F. Duret, sculpteur. — Salon de 1865 (4^e article). — La statue, imité de l'humoriste Detmold (suite et fin). — Expédition dans le Sinaloa et la Sonora (suite). — Courses de chevaux à Alexandrie (Egypte). — Paris fantastique : histoire d'un coffret (suite). — Revue littéraire (suite). — La cathédrale de Cracovie. — Tableaux reproduits par l'Illustration. — Causerie dramatique. — A propos de la statue équestre de Napoléon I^{er} à Ajaccio (correspondance). — Publications nouvelles : Album de voyage, par M. Achard; — Journaux et journalistes; — Dictionnaire universel de Larousse.

Gravures : Départ de l'Empereur d'Alger — Embarquement de l'Empereur en rade d'Alger. — Arrivée de l'Empereur à Constantine. — Palais de Constantine, résidence de l'Empereur : la salle d'été; — la salle des armes et des trophées. — Duret, de l'Institut, sculpteur. — Expédition du Mexique : vue générale de Mazatlan. — Aspect de paysage en Sinaloa. — Mazatlan et ses deux ports. — Courses de chevaux à Alexandrie. — Salon : Le Gardon, par M. Lanoue; — Misère, par M. Lobrichon; — Carton de la frise de Sainte-Brigitte, à Rome, par M. Brandon. — Le salon de 1865, caricatures, par M. Bertall (18 sujets). — Église du Dôme, à Cracovie. — Échecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 17 Juin.

Froment (l'hectol.)	14 94	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité.	14 36	Paille hors barrière	32 50
Seigle.	8 50	Foin.	id. 58 42
Orge.	8 25	Lucerne (les 750 k)	58 50
Avoine anc. (entrée)	8 50	Graine de trèfle.	120 —
Fèves.	14 —	de luzerne.	100 —
Pois blancs.	28 —	de colza.	29 50
— rouges.	28 —	de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques	
Huile de noix ord.	52 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	48 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{er} qualité 150 à 180
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur.	1 ^{er} id. 60 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs.	1 ^{er} id. 45 à »
Id.	2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs.	1 ^{er} id. 42 à »
Id.	2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1864.	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1864.	1 ^{er} qualité 90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{er} qualité 220 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourguell, 1864.	1 ^{er} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Restigny, 1864.	75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{er} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

environs. A l'aide de ces indications et des renseignements recueillis sur la route, ils se dirigeaient sur le territoire d'Oudon, lorsqu'arrivés dans la prairie, ils aperçurent un homme couché à terre et à demi caché dans l'herbe. Un des gendarmes s'écria : Voilà notre gibier ! Mais Lanchec (car c'était lui) réveillé en sursaut, se leva et s'enfuit. Le passage lui fut intercepté sur l'un des côtés par le talus du chemin de fer et du côté opposé par une clôture, de sorte que, se voyant traqué, il se retourna, tira de sa poche un revolver à six coups et cria aux gendarmes : le premier qui avance est un homme mort. Il lâcha la détente aussitôt : le coup partit, dirigé de la distance de 15 mètres environ sur Maire, que la balle ne fit heureusement qu'effleurer. Alors ce dernier, n'écoutant que son courage, dégaina et se précipitant sur Lanchec, le frappa du plat de son sabre, à la tête, de manière à l'étourdir. Aussitôt après, son camarade et lui, aidés de M. Langlois, chef de la station d'Oudon, parvinrent à saisir ce forcené et à le garotter. On l'emmena au Cellier, où il passa la nuit dans la chambre de sûreté, et, le lendemain il fut dirigé sur Ancenis. Il ne manifestait qu'un regret, celui de n'avoir pu faire usage des cinq coups de revolver tout amorcés qui lui restaient.

» L'instruction se poursuivait activement, lorsque la nouvelle se répandit, jeudi dernier, 15 juin, que Lanchec s'était évadé : ce n'était que trop vrai !

» Ce jour-là, à 5 heures 1/2 du matin, Lanchec, ainsi que le veut l'usage, balayait la cour de la prison. Cette besogne était partagée par un autre détenu. Débarrassés de toute surveillance pendant quelques instants et s'étant concertés, ils mirent le temps à profit. La muraille, malgré son élévation, ne saurait être un obstacle pour des hommes comme eux. Sur le champ les voilà qui, dans l'angle du mur, s'aidant mutuellement des bras et des jambes, atteignent le faite protégé par des tessons de bouteilles qu'un coup de pied fait sauter. Ils s'élancent dans le jardin voisin, franchissent une dernière clôture, ils sont en pleine campagne, courant à travers la prairie de la Davrais, nu-pieds et n'ayant qu'un pantalon pour se vêtir.

» L'alarme est aussitôt donnée dans la ville : des gendarmes sont lancés dans toutes les directions, on bat la campagne, et la compagnie de sapeurs-pompiers, se déployant en tirailleurs dans la campagne, organise une véritable chasse au voleur.

» De leur côté, M. le sous-préfet d'Ancenis et M. le procureur impérial, ne restèrent pas inactifs. Ils se portèrent immédiatement partout où ils jugèrent leur présence indispensable, et ce fut surtout grâce à l'initiative et au sang-froid de ce dernier, que l'on dut, vers huit heures du matin, la réintégration à la maison d'arrêt de l'un des fugitifs.

» Mais Lanchec avait gagné du terrain ; bientôt on apprit et l'on constata, que ce hardi malfaiteur avait, à 5 kilomètres d'Ancenis, pénétré chez le sieur Baudoin, au village de la Pouletière, commune d'Oudon. Il avait défoncé une armoire, avait choisi un habillement tout neuf et soustrait une somme de 60 francs ; il s'était même approvisionné de pain pour la journée. On fut aussi un instant sur ses traces, en Couffé.

» Les brigades de Ligné et du Cellier, adossées à celle d'Ancenis, le cherchaient de toutes parts, Lanchec fut aperçu à plusieurs reprises, d'abord aux ruines de Vieillecour, en Oudon, sur le bord du Hâvre. En cet endroit furent entendus quelques coups de carabine, tirés, dit-on, dans le ravin du Refoul, commune du Cellier, mais il n'a pas été jusqu'ici possible de mettre la main sur lui. On supposait qu'il allait prendre son quartier-général dans la forêt du Cellier, dont l'impénétrabilité, en certains endroits, favorise sa fuite et ses projets.

» Les populations sont en émoi, car Lanchec connaît parfaitement le pays, puisqu'il y a servi pendant longtemps.

» Cet homme, qui déjà a un dossier judiciaire fort chargé, est d'un cynisme extraordinaire et d'une impassibilité effrayante. Il raconte volontiers sa vie vagabonde et criminelle, parlant de ses nombreux vols comme d'une chose toute naturelle, car il trouve tout simple de prendre ce dont il a besoin à autrui, voire même d'employer, en cas de résistance, les moyens les plus violents. Grand, nerveux, bien découplé, il a une physionomie douce qui est loin de déceler son caractère farouche et cruel. « Si vous voyiez le fond, » vous dit-il lui-même, « vous auriez peur. »

» Déjà condamné, par contumace, aux travaux forcés, et repris, il a réussi à s'évader trois fois : son système était de se placer comme domestique, de temps en temps, pendant plusieurs mois, dans une ferme ; là, il était d'une sagesse et d'une probité exemplaires. Très-loquace, très-amusant, parlant même plusieurs patois, il était le boute-en-train des veillées d'hiver. Ainsi faisait-il, en dernier lieu, à la métairie des Thébaudières, près le bourg du Cellier. Il obtenait par là des certificats en bonne forme, un livret des plus irréprochables ; puis dans l'intervalle de deux conditions, et en quelque sorte comme intermède, il exerçait sa coupable industrie, avec cette dextérité et cette audace qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

» Dans les derniers temps, les communes de Couffé et de St-Mars-du-Désert, étaient le théâtre de ses exploits. On dit que Lanchec est originaire des environs de Brest. Il a été marin, et paraît être âgé de 50 ans environ.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

A son retour, la procession est entrée dans la gracieuse chapelle Saint-Jean, qui avait été ornée avec beaucoup de goût et dont les abords présentaient un coup d'œil ravissant.

Tout nous promet pour dimanche une procession plus brillante encore.

Avant-hier, un cultivateur de Bagneux, monté dans un cerisier, a fait une chute et s'est tué sur le coup. Cet infortuné, excellent père de famille, laisse une veuve et plusieurs enfants en bas âge.

Le 16 de ce mois, sur les dix heures du soir, un incendie s'est déclaré au hameau de la Thibaudière, commune d'Allonnes, dans deux hangars contigus, appartenant à M. Baurien, boulanger, lesquels renfermaient du bois de chauffage, du foin, de la paille, de la bruyère, ainsi qu'une charrette. Tous ces objets n'étaient point assurés. La perte est évaluée à 2,200 fr. La cause de ce sinistre est inconnue.

Au nombre des récentes mutations qui ont eu lieu dans le génie, nous trouvons les suivantes :

M. Prévost, chef de bataillon, commandant du génie à Saumur, passe en la même qualité à Angers.

M. Perrin, capitaine de première classe, commandant du génie à l'île d'Oléron, passe en la même qualité à Saumur.

M. l'abbé Chauviré, précédemment vicaire à Marcé, est nommé second aumônier de la Maison centrale de Fontevault.

Dans la cérémonie d'ordination qui a eu lieu samedi dernier à la cathédrale, Monseigneur a ordonné sept prêtres, vingt diacres et trente-six sous-diacres. Parmi ceux qui ont reçu le diaconat se trouvaient deux religieux trapistes de Belfontaine et un religieux du T.-S. Sacrement; un sous-diacre appartenait aussi à cette dernière Congrégation.

Le lendemain, Monseigneur a de plus, dans la chapelle du Grand-Séminaire, donné la tonsure à six élèves de cet établissement, et à sept novices des Jésuites, et conféré les ordres mineurs à trente-six tonsurés.

(Semaine religieuse).

On lit dans le Phare de la Loire :

Un malfaiteur dont nous constatons naguère l'arrestation vient de s'évader de la prison d'Ancenis ; voici, sur la fuite de cet homme dangereux, les renseignements circonstanciés qui nous sont transmis :

« Le mardi 6 juin, les gendarmes Maire et Pallot, de la brigade du Cellier, faisant leur tournée habituelle, furent avisés qu'un malfaiteur, le nommé Lanchec, signalé depuis longtemps déjà, avait été vu rôdant dans les

— Ah ! Je devine quelque conflit entre la perle de la Cloche-d'Or et la belle Fidélairoise.

— Laisse-moi achever.

— C'est juste... J'ai la mauvaise habitude d'interrompre. Il faudra que je voie à me corriger de ce défaut.

— C'était après dîner...

— Et tu avais dîné?...

— Avec le père Pavilly et Mlle Marie... Nous allons nous promener sur le champ de foire, où l'on dansait... Je prie Mlle Marie de m'accorder une contredanse. Elle me remercie...

— Autrement dit, elle te refuse...

— Je laisse achever la danse, puis la suivante, puis l'autre encore... et je me hasarde à l'inviter de rebuff. — Que te dirai-je ! une mauvaise pensée me traverse l'esprit : je me figure qu'elle ne veut pas danser avec moi, à la ville... Un secret dépit s'empare de mon cœur et égare ma raison. Rose Buffet passait alors au bras de sa mère... Je m'avance vers elle et l'invite à danser, pour la première, afin de voir si, elle aussi, me refuserait... aurait honte de moi... Elle agréa ma demande... La danse finissait...

Je lui offre mon bras et nous nous dirigeons vers le quadrille... Mes yeux rencontrent alors le visage de Marie... Elle était devenue pâle, mon ami... pâle comme une morte... J'étais en place, je restai, dans la crainte de faire une injure à Mlle Buffet... La danse achevée, je la reconduisis auprès de sa mère et m'en revins auprès du père Pavilly et de sa fille. Le père avait trouvé ma conduite toute simple, la danse n'étant plus pour lui que ce qu'elle est pour la vieillesse, à savoir : une simple distraction à l'usage de la jeunesse. La pâleur subite de sa fille avait échappé à son attention... Quelques minutes s'écoulaient... la nuit vient... c'est l'heure de se retirer pour les gens un peu éloignés... Mlle Marie exprime à son père le désir de partir... Je me dispose à les accompagner un bout de chemin... Mais Mlle Marie me prie de ne pas me déranger, de rester à la danse... Elle s'en voudrait, dit-elle, de me priver de mon plaisir... (Mon plaisir, c'était d'être auprès d'elle... oh !) Pour ne pas lui attirer des raisons de la part de son père, qui n'avait pas entendu, je dis que je ne peux pas les accompagner, parce qu'il faut que je me rende aux forges, le soir même... que je l'avais oublié et qu'un camarade vient de me le rap-peler... J'avais la mort dans l'âme...

— Il n'y avait pas là de quoi se tourmenter.

— Ah ! si tu l'avais vue pâlir comme je l'ai vue !

— Tu auras cru la voir...

— Je l'ai vue, te dis-je, vue comme je te vois.

— D'abord, les jeunes filles rougissent et pâlisent à propos de rien ; c'est dans leur nature...

— Ah ! que je m'en veux d'avoir fait danser Mlle Rose Buffet...

— Tu t'en veux !

— Oui... car je ne devais pas inviter une autre jeune fille.

— Puisque Mlle Marie ne dansait pas, qu'elle ne voulait pas danser...

— Je devais m'abstenir aussi... En invitant une autre jeune fille, j'avais l'air de la braver et c'était bien là aussi mon intention. Mais je souffrais tant, à la pensée qu'elle avait honte de moi, à la ville...

— Honte de toi... Veux-tu que je dise, mon pauvre ami ? Tout ça, ce sont des imaginations de ton cerveau. Mlle Marie a trop de raison pour s'être formalisée de te voir danser avec une jeune fille du pays.

— A sa place, je n'en aurais pas fait moins...

(La suite au prochain numéro).

Tribunal de Commerce de Saumur.

Aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 19 juin 1865, le sieur Jacques Leroy, marchand de vins à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Contard a été nommé juge commissaire de la faillite et M. Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Étude de M. GUERTIN, avoué à Chinon.

A VENDRE
PAR LICITATION,

Le dimanche 9 juillet 1865, à midi, En la salle de la Mairie de la commune de St-Germain-sur-Vienne, Par le ministère de M. DUMOUSTIER, notaire à Lerné,

BELLE MAISON DE CAMPAGNE
AVEC JARDIN ET ENCLOS,
Sise commune de Saint-Germain, canton de Chinon.

Cette propriété, traversée par la route de Chinon à Saumur, est très-agréablement située sur les bords de la Vienne.

Mise à prix... 5,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° A M. DUMOUSTIER, notaire à Lerné, dépositaire du cahier des charges ;

2° Et à M. GUERTIN, avoué poursuivant la vente. (282)

A CÉDER

Pour la Toussaint 1865, ou la Saint-Jean 1866,

UNE AUBERGE

Située au Chapeau,

Commune de Saint-Lambert,

Avec une belle clientèle, jeu de boule, billard, écurie, 4 chambres à coucher, etc.

S'adresser à M. POIRIER, propriétaire. (264)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Pérало, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaufort. (233)

Etudes de M. DEHAU et AUBERT, notaires à Baugé.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 22 juin 1865, à 11 heures du matin, et jours suivants,

M. DEHAU et AUBERT, notaires à Baugé, procéderont, dans une maison sise à Baugé, rue du Champ-Boisseau, à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier dépendant de la succession de M. Florent Papin, décédé, maire de Baugé.

On paiera comptant et 5 0/0 en sus. (280)

M. BUSSON, greffier du tribunal de commerce de Saumur, DEMANDE UN COMMIS âgé de plus de 25 ans.

LIBRAIRIE, PAPETERIE GRASSET

Rue Saint-Jean et place du Marché-Noir,

SPÉCIALITÉ POUR TIMBRAGE EN COULEUR

Du papier à lettres et des enveloppes, AVEC CHIFFRES ET ARMOIRIES.

PAPETERIE DE LUXE ET DE FANTAISIE.

M. BINSSE, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (268)

M. PRIOU, auteur de l'Oidiodide, réactif, contre l'oidium, informe MM. les propriétaires de vignes que le dépôt de cette substance est toujours à Saumur, rue de la Visitation, 31, chez M. Pinard.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 1 franc.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,

Du même Auteur.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 14 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n° est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25; six mois, 8 fr. 50; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr.; six mois, 10 fr.; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Édition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

EN VENTE :

FIDES

OU

CHRISTIANISME ET PROGRÈS

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,

SUIVI DU

CHATEAU D'ANGERS

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers,

ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES,

Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 JUIN.			BOURSE DU 19 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 45	»	»	66 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 75	»	15	95 40	»	»
Obligations du Trésor.	452 50	»	»	452 50	»	»
Banque de France.	»	»	»	3640	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1250	»	20	1252 50	2	50
Crédit Foncier colonial.	620	»	»	610	»	10
Crédit Agricole.	640	»	5	»	»	»
Crédit industriel.	707 50	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier.	742 50	2	50	727 50	»	15
Comptoir d'esc. de Paris.	885	»	7	890	5	»
Orléans (estampillé).	817 50	»	3	815	»	2
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1063 75	»	1	1063 75	»	»
Est.	503 75	»	»	503 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	835	3	75	833 75	»	1
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	572 50	»	2	573 75	1	25
Ouest.	525	1	25	525	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1645	»	10	1627 50	»	17
Canal de Suez.	450	»	»	452 50	2	50
Transatlantiques.	495	10	»	487 50	»	7
Emprunt italien 5 0/0.	66 57	»	02	66 60	»	02
Autrichiens.	422 50	»	»	420	»	2
Sud-Autrich.-Lombards.	485	5	»	486 25	1	25
Victor-Emmanuel.	308 75	8	75	306 25	»	2
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	242 50	1	25	243 75	1	25
Crédit Mobilier Espagnol.	475	5	»	457 50	»	17
Saragosse.	315	2	50	317 50	2	50
Séville-Xérès-Séville.	120	»	»	113 75	»	6
Portugais.	212	2	»	210	»	2

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	316 25	»	»
Orléans.	303 25	»	»	303 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	302	»	»	302 25	»	»
Ouest.	298 50	»	»	299	»	»
Midi.	298 75	»	»	298 75	»	»
Est.	296	»	»	296	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné